



Puis je demander une requalification niveau / echelon

Par **passemuraille**, le **15/12/2011** à **17:08**

Bonjour, rnnsalarié comme "portier" dans une discothèque , mon employeur me faisait manager le personnel 6 pers. (bar, vestiaire , sono) , faire les achats pour le réassort , établissement de devis et factures pour des soirées privées , relevé et contrôle des caisses (bar , entrée , vestiaire), versements d'acomptes et de salaires aux employés en son absence , et ce en plus de mes heures de présence contractuelles , je me rends compte que mon salaire ne correspond qu'à un [s]**échelon 1 niveau 1**[/s] , de la convention des H.C.R rnPuis je réclamer une requalification correspondant aux responsabilités que j'avais réellement , j'ai bien sûr le témoignage de plusieurs anciens et actuels salariés , de clients , et même de commerçants attestants que je faisais les achats et les doubles des devis et factures puisque établi avec mon PC , y compris les mails correspondant à ces négociations . rnEt si oui quelqu'un peut il me dire à quel niveau de qualification cela correspond , et à quelle dénominationrnMerci par avancernrnJe tiens à préciser qu'aucunes des tâches supplémentaires effectuées ne sont mentionnées dans mon contrat de travail , comme faisant partie de mes attributions .